



COMITE DE PICARDIE TAROT

Siège social : Maison des services & des initiatives

« harmonie » MSIH-

25 rue Maurice SEGONDS – 60000 BEAUVAIS

Site internet : www.comitepicardietarot.fr

Facebook : [comitepicardietarot](https://www.facebook.com/comitepicardietarot)

President CCR Eric BLENET

Tél : 06 84 17 94 01

Mail : eric.blenet@gmail.com

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

INDIVIDUEL 2ÈME SÉRIE SAISON 2026 - 2027

Le Comité de PICARDIE organise le Championnat Régional Individuel 2ème série qui attribue le titre de Champion Régional et qualifie les mieux classées pour la finale nationale qui aura lieu du jeudi 06 **Mai au dimanche 09 mai 2027 à MARBOZ (01)** (à 15 km au nord de Bourg-en-Bresse).

Ce Championnat est ouvert à tout joueur licencié picard classé 2^{ème} série et à jour de sa cotisation 2026-2027. Pour pouvoir l'organiser, il faudra impérativement pouvoir réunir 16 joueurs 2ème série sinon nous devons rejoindre nos amis du Nord à leurs conditions.

Le **nombre de joueurs qualifiés** pour la finale nationale a été fixé à **2**..

DÉROULEMENT et PARTICIPATION

Le Championnat se déroule en **1 finale de 2 séances** qui se jouera le **samedi 14 novembre 2026 à l'adresse suivante** :

Salle des fêtes
60110 LORMAISON

Arbitrage : Kevin DUPUY

1ère séance **à 08h45 assis** – 2ème séance **à 14 H 30 assis** (1h30 après la fin de la 1^{ère} séance)

Sous réserve de 16 joueurs classés 2^{ème} série et disponibles ce jour-là. Sinon nous nous joindrons au Nord-Pas de Calais le samedi 20 février 2027 à leurs horaires et conditions (fixés par la fédération française de tarot)

Les mains des preneurs seront préparées par l'arbitre, les mains de défense et le chien seront distribués à la table par le preneur. La cadence est fixée à 10 minutes par donne (jeu et reconstitution).

La mise en place de la première séance sera faite par tirage au sort intégral à l'aide du nouveau logiciel
A l'issue de la 1ère séance, les derniers de chaque ligne au plus bas pourcentage pourront être éliminés en cas de table relais.

La mise en place de la deuxième séance de la finale sera faite selon le serpent.

Participation : **10 euros par séance et par joueur**

Les joueurs présents sur le lieu de l'épreuve et **non inscrits au préalable** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** d'une mise en place idéale sur décision conjointe de l'arbitre et du directeur d'épreuve.

Le silence est de règle durant les donnes.

INDICE PCN FINALE : 1,80

Les PP (pour un tiers des joueurs présents en 1^{ère} séance) :

POINT DE PERFORMANCE - DEUXIEMES SERIES

Série 2	Attribution de PP										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
16	10	8	7	6	5	4					
20	10	8	7	6	5	4	3				
24	11	9	8	6	5	4	3	3			
28	11	9	8	6	5	4	3	3	2	2	
32	12	10	8	7	5	4	4	3	3	2	2
36	12	10	8	7	5	4	4	3	3	2	2
40	13	11	9	7	6	5	4	3	3	2	2
44	13	11	9	7	6	5	4	3	3	2	2
48	13	11	9	7	6	5	4	3	3	2	2
52	13	11	9	7	6	5	4	3	3	2	2

REGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage
Se référer au chapitre 2 « règlement des compétitions » du fascicule N° 3 « Individuels » de la FFT, dernière version.

Ces documents étant consultables auprès de l'arbitre.

INSCRIPTION

Afin d'optimiser l'organisation, le Comité de PICARDIE préconise l'inscription au préalable. La feuille d'inscription est à retourner obligatoirement **avant le 15 octobre 2026** :

- **Sur le site de la fédération accessible depuis le site du comité www.comitepicardiedetarot.fr**
- soit par l'intermédiaire de votre Président de Club,
- soit à l'adresse suivante :

Mr Eric BLENET
174 rue de VERDUN
60280 MARGNY lès Compiègne

○ ou par courriel : eric.blenet@gmail.com

Il est fortement conseillé d'être sur place à partir de 08 H 30.

Ex-AEQUO

En cas d'ex aequo pour la 2^{ème} place qualificative, sera qualifié le joueur qui aura réalisé le plus grand nombre de tops sur les 2 séances.

DEFAILLANCE D'UN JOUEUR

L'arbitre peut infliger des pénalités aux retardataires à raison de 0,5 d'abaissement de pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Tout joueur qualifié pour une finale de championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve. En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante. Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

DROITS DES JOUEURS - RECLAMATION

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée à l'arbitre. Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et la réclamation doit être formulée dans les 24 heures au Président de la commission concernée, la décision sera notifiée à l'intéressé

DISCIPLINE

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du tournoi.

TELEPHONE PORTABLE et ANIMAUX DOMESTIQUES

Il sera demandé à chaque joueur, lors de tous les championnats d'éteindre leur portable du début et jusqu'à la fin de chaque séance.

Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

***En cas de non-respect de ces règles,
Le joueur fautif se verra sanctionné par 5% de pénalités.***

Le Directeur d'Epreuve, en accord avec l'arbitre, se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utile à ce règlement pour permettre un bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

Les règles sanitaires en vigueur le jour du tournoi s'appliqueront (PASS-sanitaire, gestes barrières et port du masque

**EN APPLICATION DE LA LOI EVIN, CETTE COMPETITION EST NON FUMEUR.
Egalement pour la cigarette électronique**

Directeur d'Epreuve

Président de Zone

Eric BLENET

Olivier AUBERT